



Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey (Québec) J0B 2T0

Tél. : (819) 848-2321 Fax : (819) 848-2202

Site Internet : www.saintfelixdekingsey.ca

Courriel : direction.generale@saintfelixdekingsey.ca

POLITIQUE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES

1 PRÉAMBULE

Considérant les nombreux avantages du point de vue environnemental, économique et social qu'offre l'utilisation de couches lavables plutôt que de couches jetables, la Municipalité désire soutenir financièrement les nouveaux parents qui font l'achat de couches de coton.

2 CRITÈRES DE SÉLECTION

Pour qu'une demande soit sélectionnée et subventionnée, elle devra répondre aux critères suivants. Le parent faisant la demande doit :

- Être résidant de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey;
- Faire l'achat d'un minimum de 20 couches de coton;
- Faire la demande pour un enfant de 6 mois ou moins.

3 CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

Toute demande de subvention devra être transmise au bureau municipal sur le formulaire prévu à cet effet dans un délai de 3 mois suivant l'achat.

La subvention de 100,00 \$ sera versée à la suite de la présentation des pièces justificatives suivantes :

- Facture originale de l'ensemble de couches de coton acheté;
- Preuve de naissance de l'enfant;
- Preuve de résidence.

Une seule subvention par enfant sera accordée.

Adopté le 1^{er} octobre 2012, par la résolution 2012-10-184

Joëlle Cardonne,
maire

Nancy Lussier, *g.m.a.*
directrice générale / secrétaire-trésorière

